

N° 1701

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

ONZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 16 juin 1999.

## RAPPORT D'INFORMATION

DÉPOSÉ

*en application de l'article 145 du Règlement*

PAR LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (1)

*sur la réforme de la coopération appliquée  
au Tchad et à la Centrafrique*

ET PRÉSENTÉ

PAR MM. YVES DAUGE, JEAN-CLAUDE LEFORT ET MICHEL TERROT

Députés

---

(1) La composition de cette commission figure au verso de la présente page.

**Affaires étrangères**

*La Commission des Affaires étrangères est composée de :* M. Jack Lang, *président* ; MM. Georges Hage, Jean-Bernard Raimond, Roger-Gérard Schwartzberg, *vice-présidents* ; M. Roland Blum, Mme Monique Collange, M. René Rouquet, *secrétaires* ; Mmes Michèle Alliot-Marie, Nicole Ameline, M. René André, Mmes Marie-Hélène Aubert, Martine Aurillac, MM. Edouard Balladur, Raymond Barre, Dominique Baudis, François Bayrou, Henri Bertholet, Jean-Louis Bianco, André Billardon, André Borel, Bernard Bosson, Pierre Brana, Jean-Christophe Cambadélis, Hervé de Charette, Yves Dauge, Jean-Claude Decagny, Patrick Delnatte, Jean-Marie Demange, Xavier Deniau, Paul Dhaille, Mme Laurence Dumont, MM. Jean-Paul Dupré, Charles Ehrmann, Laurent Fabius, Jean-Michel Ferrand, Georges Frêche, Jean-Yves Gateaud, Jean Gaubert, Valéry Giscard d'Estaing, Jacques Godfrain, Pierre Goldberg, François Guillaume, Jean-Jacques Guillet, Robert Hue, Mme Bernadette Isaac-Sibille, MM. Didier Julia, Alain Juppé, André Labarrère, Gilbert Le Bris, Jean-Claude Lefort, François Léotard, Pierre Lequiller, François Loncle, Bernard Madrelle, René Mangin, Jean-Paul Mariot, Gilbert Maurer, Charles Millon, Mme Louise Moreau, M. Jacques Myard, Mme Françoise de Panafieu, MM. Etienne Pinte, Marc Reymann, Mme Chantal Robin-Rodrigo, M. Gilbert Roseau, Mme Yvette Roudy, MM. Georges Sarre, Henri Sicre, Mme Christiane Taubira-Delannon, MM. Michel Terrot, Joseph Tyrode, Michel Vauzelle, Aloyse Warhouver.

## SOMMAIRE

---

<b>INTRODUCTION</b>	5
<b>I – Une coopération traditionnellement importante qui demeure décisive pour l’avenir du Tchad</b>	
<b>et de la centrafrrique</b>	7
<b>A – Deux pays fragilisés avec des risques d’explosion</b> <sup>9</sup>	
1) Des situations politiques fragilisées <sup>7</sup>	
2) Des situations économiques inquiétantes <sup>10</sup>	
<b>B – Une coopération essentielle dans le passé et pour le futur</b> <sup>12</sup>	
1) Une aide importante en valeur absolue <sup>12</sup>	
2) Une aide essentielle par la diversité et le nombre de projets <sup>13</sup>	
<b>II – Une coopération en quête de nouvelles bases</b>	19
<b>A – Les conditions d’un partenariat efficace</b> <sup>19</sup>	
1) Trouver un partenaire <sup>19</sup>	
2) Adapter les instruments <sup>20</sup>	
<b>B – Les améliorations à apporter</b> <sup>22</sup>	
1) La prise en compte de la durée <sup>22</sup>	
2) La prise en compte de la multiplicité des partenaires <sup>22</sup>	
<b>CONCLUSION</b>	22
<b>EXAMEN EN COMMISSION</b>	22
<b>annexes</b>	33
Les annexes seront mises en ligne sur le site ultérieurement.	

Mesdames, Messieurs,

Vous vous en souvenez certainement, il y a quelques mois, MM. Jean-Pierre Brard et Jean-Claude Lefort avaient déposé, avec les membres du groupe communiste, une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête chargée de faire le bilan de l'action de la France en République centrafricaine (RCA) et de dégager les orientations nouvelles à apporter à cette action.

Dans son rapport sur cette proposition de résolution (rapport n° 423, onzième législature, M. Yves Dauge avait estimé préférable que la Commission des Affaires étrangères se saisisse directement de ce sujet dans le cadre d'une mission d'information créée en son sein. Cette proposition avait recueilli l'aval de l'ensemble des commissaires présents d'autant que, sous l'impulsion du Président Jack Lang, il avait été décidé de constituer des petits groupes de travail de députés pour les spécialiser sur diverses régions du monde. C'est dans ce contexte qu'une mission d'information a été créée par la Commission des Affaires étrangères, comprenant MM. Yves Dauge (PS), Jean-Claude Lefort (PC) et Michel Terrot (RPR) afin d'étudier les orientations de notre coopération au Tchad et en RCA.

Cette mission d'information s'est rendue au Tchad et en RCA du 22 au 30 mars 1999. Elle a rencontré les dirigeants de ces pays mais également les acteurs français de la coopération et a visité les principales réalisations auxquelles la France a contribué financièrement.

Le choix du Tchad et de la RCA s'explique par l'identité des problèmes auxquels sont confrontés ces deux pays qui possèdent un certain nombre de caractéristiques communes : un enclavement au cœur du continent africain ; une économie perturbée par les guerres civiles ; des relations étroites, mais souvent ambivalentes et tendues, avec la France.

Le présent rapport d'information s'inscrit dans un contexte plus général de réforme de la coopération française, qui a fait l'objet de nombreux débats au sein de notre Commission. Les objectifs recherchés étaient triples : une meilleure efficacité des institutions en charge de la Coopération, l'établissement de relations fraternelles - et non paternelles - avec les pays aidés, une meilleure association de la société civile au travail de définition et de mise en œuvre de la coopération. Des réformes institutionnelles et administratives ont été lancées : formation d'un pôle diplomatique unique Affaires étrangères-Coopération, définition d'une zone de solidarité prioritaire (ZSP), dont font naturellement partie la RCA et le Tchad, création d'un comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID), mise en place d'un Haut conseil de la coopération internationale à la présidence duquel a été récemment porté notre collègue M. Jean-Louis Bianco, et dont la fonction principale est d'associer les représentants de la société civile.

Ce rapport sera donc aussi l'occasion de faire un premier bilan de l'accueil réservé à la réforme, et de son application sur le terrain.







La mission voudrait rappeler certaines évidences que l'on a tendance à oublier : une coopération se fait à deux, et la compétence de l'un est inutile sans l'adhésion de l'autre, et sa volonté d'identifier et de remédier à ses faiblesses. Il est donc particulièrement préoccupant de constater, ainsi qu'un coopérant au Tchad nous l'a confié, « *l'implication insuffisante de nos interlocuteurs, la disponibilité relative des homologues et leur absence de vision à moyen terme* ».

## *2) Adapter les instruments*











